



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 13/09/2022

Publication :  
le 23/09/2022

**Délibération n° D-2022-346**

Subvention - Amélioration de l'habitat -  
OPAH Communautaire de l'Agglomération du Niortais 2018-  
2022

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Baptiste DAVID, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur François GIBERT, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

**Direction Action Coeur de Ville****Subvention - Amélioration de l'habitat -  
OPAH Communautaire de l'Agglomération du  
Niortais 2018-2022**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5 % du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH Rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30 % du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 €, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale d'un dossier de propriétaire bailleur justifiant de travaux lourds, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 32 221,04 € détaillé dans le tableau ci-joint :

	<b>Adresse des logements aidés</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Nombre de logements</b>	<b>Montant des subventions Anah (en €)</b>	<b>Montant des subventions CAN (en €)</b>	<b>Montant des subventions Commune de Niort (en €)</b>	<b>TOTAL subventions</b>
Logement 1	Logement 2ème étage gauche 16 rue Cloche Perce - 79000 NIORT	OPAH-RU	1	19 420,61	10 240,35	2 560,09	32 221,04

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 2 560,09 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Demande subventions OPAH CAN-RU**

Version du 05/07/2022

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Dispositif	Nombre de logements	Surface du logement	Type de projet	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	Gain carbone	Dépense subventionnée par l'Anah	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la CAN	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN	Dépense subventionnée par la commune de Niort	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime VILLE	TOTAL subventions
		log 2ème étage gauche 16 rue Cloche Perce 79000 NIORT	OPAH-RU	1	57,65	Travaux lourd	63 163,52 €	-52%	-60%	51 201,73 €	19 420,61 €	35%+ASE 1 500€	51 201,73 €	10 240,35 €	20%	51 201,73 €	2 560,09 €	5%	32 221,04 €